

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **de Jozerand du 28 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

Date de Convocation : 21/10/2024

Présents : DUMAS Maryse, PORTE Elodie, HUBERT Marie-Françoise, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, MURATON Coralie, SOUCHET Chantal, FAYE Philippe (arrivé à 20h15), LAGARDE Pierre-Renaud, MARTIN Gilles, PORTE Jean-Luc, RAY Daniel, BOURSON Gérard, JEANNIN Steve,

Procuration : FREVILLE-PARANT Corinne à GUEYTON-LAROUDIE Christiane

Absents : SERRA Mickael,

Secrétaire de séance : BOURSON Gérard

Le maire remercie les élus et administrés qui ont participé au nettoyage du cimetière.

Il exprime également sa satisfaction concernant l'inauguration du city stade qui a eu lieu le 26/10.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26/08/2024

Accord à l'unanimité des membres présents.

1 Autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de licence gratuite dans la commune.

La personne titulaire de la licence est domiciliée au Cendre, elle doit motiver sa demande qui sera examinée par la commission départementale.

Le conseil municipal doit décider ou non de la création et de l'emplacement dans la commune et dans un second temps la commission départementale statuera.

Vote : Accord à l'unanimité des membres présents, les élus donnent un accord de principe à la création d'une place de stationnement pour un taxi sur la commune. Elle serait matérialisée « place de la Fontaine ».

2/ Vente de bois sur pied

Monsieur le maire explique qu'il a reçu une offre d'achat de bois sur pied concernant une parcelle communale au lieudit « Le Bois des Lapins ».

Concernant le nettoyage de certaines parcelles communales : le prix du stère est proposé à 12 €.

Le principe qui régit les coupes en forêt publique est le suivant : selon l'article 211-1 du Code Forestier, les parcelles susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière doivent relever du régime forestier (= gérées par l'ONF).

La parcelle ZA 4 est intéressante d'un point de vue économique : il s'agit d'une plantation de douglas de diamètre moyen 30 cm.

Ce peuplement n'est pas arrivé à maturité : il mériterait ce que l'on appelle une coupe d'éclaircie, c'est-à-dire couper une partie des arbres pour laisser plus de place aux sujets les mieux conformés.

Si la DDT donne l'autorisation, il sera nécessaire de recueillir plusieurs offres d'achat de bois, car une coupe rase de douglas sur plus d'1 ha a une forte valeur économique.

3/ Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de Gestion de la fonction publique

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a fait le choix de proposer une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation à adhésion obligatoire. Il demande que la commune le mandate afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.

VOTE : Accord à l'unanimité des membres présents

004 Projet de construction d'une salle des fêtes : demandes de subventions

Suite aux différentes réunions de la commission « Bâtiments » et à la dernière réunion du conseil municipal un prévisionnel des coûts a été réalisé : coût entre 650 000 HT et 700 000 HT€
Différentes esquisses ont été présentées par l'architecte : positionnement du bâtiment, distribution des pièces ..., le plan a été arrêté à la dernière réunion de la commission.
L'aménagement de la cuisine n'est pas prévu, la chambre froide non plus.
Lors de la prochaine réunion de la commission, le coût prévisionnel sera arrêté afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres bien cadré.
Une réunion du CM aura lieu début décembre afin que les subventions soient adressées avant la fin de l'année aux différents partenaires.
Considérant la CAF brute qui devrait être dégagée par an, l'on estime être en capacité de rembourser un emprunt de 200000€ sur 20 ans.

5/ Décisions modificatives : virements de crédits

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus au budget concernant certaines dépenses sont insuffisants et qu'il est nécessaire de régulariser des décisions modificatives :

Des virements de crédits sont nécessaires :

5-1/Budget ASSAINISSEMENT

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution s/ crédits alloués	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Amortissement.	6811 Dot aux Amort	13.27 €	678 Autre charges	-13.27 €

Budget COMMUNE : rappel des Régularisations nécessaires

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution s/ crédits alloués	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Achat tracteur	2157	+20 000 € €	212	-20000.00 €

	Matériel et outillage		Immobilisations corporelles	
Réalisation du City	231 Immo Corporelles	+12000.00 €	212 Agencement terrains 2188 Autres Immos	-7000.00 -5000.00 €
Achat de TBI (Ecole)	2183 Matériel informatique	+3000.00	2188 Autres Immos	-3000.00 €

Les écritures d'achat du tracteur engendrent des écritures de reprises et sorties de l'actif pour l'ancien tracteur et le broyeur, ce qui se traduit par une moins-value.

VOTE : A l'unanimité des membres présents, les élus donnent leur accord

5-2/Décisions modificatives nécessaires pour couvrir les charges jusqu'au 31/12

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution s/ crédits alloués	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Indemnités élus	65311 Indemnités de fonction	+3000 €	023 DF Virement à la section investissement	-25700 €
	65313 Cotisations retraite	700.00 €		
Charges de personnel	6411 Charges personnel titulaire	+11000.00€		
Charges de personnel	6450 Cotisations salariales	+11000.00€		
<u>Réduction du virement à la section investissement</u>	<u>Section INV</u>		2188 DI Autres Immos	-25700 €

<u>Ecritures en dépenses et recettes d'investissement</u>			021 RI Virement de la section fonctionnement	-25700 €

VOTE : A l'unanimité des membres présents, les élus donnent leur accord

6/ RPI

Le point comptable a eu lieu avec le maire de MONTCEL le 9/10. La commune de Jozerand a présenté son arrêté de compte au 31/08/2024

La commune de Montcel n'ayant rien chiffré, une prochaine réunion doit avoir lieu ultérieurement.

7/ Recensement de la population - Recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

Madame Amirault Cécile, a été recrutée en qualité d'agent recenseur, elle est tenue d'assister aux deux séances de formation préalables et aux opérations sur le terrain.

Le Conseil Municipal, après délibération, charge le Maire de procéder au recrutement de cet agent recenseur sur la base de 20H par semaine du 16/01/2025 au 15/02/2025.

Une dotation sera versée à la commune par l'Etat.

VOTE : A l'unanimité des membres présents, les élus donnent leur accord

008/ Encaissement de chèque

Le maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 740.69 € de remboursement de l'assurance : bris de glace.

VOTE : A l'unanimité les élus donnent leur accord

Informations et questions diverses

- Rentrée scolaire : Elle s'est bien passée, 52 élèves sont scolarisés à Jozerand.

La classe de CP a muté à Montcel contre la volonté du maire, elle devrait revenir sur Jozerand à la rentrée 2025.

- Un point comptable est présenté.
- Comme convenu lors de précédentes réunions du conseil municipal, une subvention de 100 € a été virée à l'association Créa Malin.
- Commission « associations-marchés-culture » :
 - o La commission a reçu les membres du bureau de l'Association des Parents d'Elèves Jozerand Montcel pour échanger sur l'aide que peut apporter la commune (mise à disposition de la salle d'activités pour une manifestation par exemple)
 - o La commune organisera un marché de fêtes vendredi 15 novembre à 18h à la salle d'activités avec dégustation et vente d'huîtres, vins bio, bières de brasserie locale et de multiples idées de cadeaux à offrir
 - o Préparation du repas des Aînés qui aura lieu le 16 février 2025 à la salle d'activités avec les élus de la commune

- Projet de randonnée découverte du Patrimoine de Jozerand animée par Renée COUPAT, guide de pays, le dimanche 30 mars 2025
- Le projet du festival de musique classique, TERRES VIBRANTES, se précise avec un concert d'ouverture en juin et 2 concerts en juillet à l'église de Jozerand.
- Intervention de l'entreprise « GIMA » (auto-entrepreneur) sur la commune, pour la haie de l'église et la place de la Fontaine afin de venir en aide à notre employé : le maire pense qu'il est important d'utiliser les ressources économiques de notre village.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 21H30

La prochaine réunion aura lieu le 9 décembre.